

Compte rendu de séance

Séance du 18 Septembre 2015

L' an 2015 et le 18 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BORGEO Martine Maire

Présents : Mmes : BORGEO Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, TENART Isabelle, MM : BASTIEN Jacques, CAUDRON Gérard, CHARBONNIER Franck, JOUEN Christophe, RAMEL Michel, VERVAEKE François

Absents excusés : Mr Christian Dupui qui donne tous pouvoirs à Mr Franck Charbonnier pour voter en son nom, Mr Robin Caudron qui donne tous pouvoirs à Mr Gérard Caudron pour voter en son nom, Mr Guillaume Cocu qui donne tous pouvoirs à Mr Christophe Jouen pour voter en son nom, Mr Benjamin Hammel, Mr Hugues Huillard.

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 14/09/2015

Date d'affichage : 14/09/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 25/09/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Madame Chantal COTELLE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 54-2015 - Délibération renforcement BT/EP Souterrain Chemin des Cosaques - Poste La Grille
- 55-2015 - Délibération tarifs 2016-2017 location des halles et caravanes aux Tourbières
- 56-2015 - Délibération tarifs 2016-2017 pêches aux Tourbières
- 57-2016 - Délibération tarifs 2016-2017 location salle des fêtes commune
- 58-2017 - Délibération tarifs 2016-2017 concession et columbarium
- 59-2015 - Délibération avis sur le projet de périmètre d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement

54-2015 - Délibération renforcement BT/EP Souterrain Chemin des Cosaques - Poste La Grille

- Vu la nécessité de procéder au renforcement du réseau d'électricité pour le Chemin des Cosaques - Poste La Grille
- Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 27 Juillet 2015 s'élevant à la somme de 45.266,73 Euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la COMMUNE de 5.559,04 Euros (avec subvention)
- Vu le montant prévisionnel de la participation du SE60 de 5.221,79 Euros (avec subvention)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 Novembre 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise pour le Renforcement du réseau électrique Chemin des Cosaques - Poste La Grille en technique Souterrain
 - Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
 - Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
 - Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au budget communal de l'année 2016, en section d'investissement à l'article 2041581 selon le plan de financement prévisionnel joint
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %
- Prend acte du versement d'un seconde acompte de 30 % à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

55-2015 - Délibération tarifs 2016-2017 location des halles et caravanes aux Tourblères

Le Conseil Municipal décide les tarifs suivants pour les locations des halles et caravanes 2016-2017, qui restent inchangés

HORS COMMUNE		2016	2017
G	Vin d'honneur jusqu'à 100 personnes 1 travée	154,50 €	154,50 €
R	Vin d'honneur de 100 à 200 personnes 2 travées	257,50 €	257,50 €
A	Vin d'honneur de 200 à 300 personnes	360,50 €	360,50 €
N	Vin d'honneur de 300 personnes & plus	463,50 €	463,50 €
D	Week-end jusqu'à 100 personnes 1 travée	485,80 €	485,80 €
	Week-end 100 à 200 personnes 2 travées	695,60 €	695,60 €
E	Week-end 200 à 300 personnes	824,00 €	824,00 €
	Week-end 300 personnes et plus	1.030,00 €	1.030,00 €
COMMUNE			
H	Vin d'honneur jusqu'à 100 personnes 1 travée	154,50 €	154,50 €
A			
L	Vin d'honneur de 100 à 200 personnes 2 travées	257,50 €	257,50 €
L			

E	Vin d'honneur de 200 à 300 personnes	360,50 €	360,50 €
	Vin d'honneur 300 personnes & plus	463,50 €	463,50 €
	Week-end jusqu'à 100 personnes 1 travée	260,80 €	260,80 €
G			
D	Week-end 100 à 200 personnes 2 travées	470,50 €	470,50 €
E			
	Week-end 200 à 300 personnes	598,90 €	598,90 €
H			
A	Week-end 300 personnes & plus	804,90 €	804,90 €
L			
HORS COMMUNE			
	Vin d'honneur 100 personnes maximum	123,60 €	123,60 €
P			
E	Week-end 70 personnes maximum	475,20 €	475,20 €
T			
COMMUNE			
H	Vin d'honneur 100 personnes maximum	123,60 €	123,60 €
A			
L	Week-end 70 personnes maximum	260,80 €	260,80 €
E			
	Guinguette du Lundi au Vendredi / par jour	84,90 €	84,90 €
	Guinguette Samedi, Dimanche / par jour	127,30 €	127,30 €
S			
I			
T	Prix à la journée location du site	2.420,50 €	2.420,50 €
E			

Un acompte de 20 % sera réclamé à la réservation

Le solde ainsi qu'un chèque de caution de 200 € seront à verser à la prise des clefs.

Suite à plusieurs demandes concernant les rassemblements après l'inhumation d'un proche, le Conseil Municipal décide que les halles seront mises à disposition pour les habitants de la commune et le tarif location vin d'honneur sera appliqué pour les extérieurs.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

56-2015 - Délibération tarifs 2016-2017 pêches aux Tourbières

Le Conseil Municipal décide les tarifs pêches aux Tourbières 2016-2017, qui restent inchangés

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Journée hors Commune	11,30 €	11,30 €
E Journée Commune	7,90 €	7,90 €
T Carte annuelle hors Commune	131,60 €	131,60 €
A Carte annuelle Commune	93,00 €	93,00 €
N Etangs blanc la journée 20 personnes & plus	8,75 €	8,75 €
G Etang N° 7 à truites / vide la journée	163,80 €	163,80 €
Chasse au Gabion (6 mois)	807,00 €	807,00 €
Pêche de nuit	25,00 €	25,00 €
C		
A Caravane / mois	36,00 €	36,00 €
R Caravane / six mois	174,30 €	174,30 €
A Caravane / année	292,20 €	292,20 €
V Camping Car/mois & caravane 2 essieux	43,70 €	43,70 €
A Camping Car/6 mois & caravanes 2 essieux	243,50 €	243,50 €
N Camping Car / année & caravane 2 essieux	405,80 €	405,80 €
E		

Obligation pour la pêche de nuit d'être deux personnes dont un adulte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

57-2016 - Délibération tarifs 2016-2017 location salle des fêtes commune

Le Conseil Municipal décide les tarifs suivants 2016 -2017, qui restent inchangés

**PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES, CANTINE,
LAVE-VAISSELLE**

<u>Commune :</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Vin d'honneur	103,00 €	103,00 €
Salle des fêtes	253,50 €	253,50 €
Cuisine	70,00 €	70,00 €
Option lave-vaisselle	58,40 €	58,40 €

Hors Commune

Vin d'honneur	103,00 €	103,00 €
Salle des fêtes	461,40 €	461,40 €
Cuisine	105,10 €	105,10 €

Un acompte de 20 % sera réclamé à la réservation

Le solde ainsi qu'un chèque de caution de 200 € seront à verser à la prise des clefs.

Suite à plusieurs demandes concernant les rassemblements après l'inhumation d'un proche, le Conseil Municipal décide que la salle sera mise à disposition pour les habitants de la commune et le tarif location vin d'honneur sera appliqué pour les extérieurs.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

58-2017 - Délibération tarifs 2016-2017 concession et columbarium

Le Conseil Municipal décide les tarifs 2016 suivants, pour les concessions et le columbarium

PRIX DES CONCESSIONS ET COLUMBARIUM

CAVEAU		2016
CONCESSION 1X2		
Maximum 3 places		
30 ans		176,10 €
50 ans		235,60 €
Centenaire		588,90 €
Superposition de corps		
4 ème place		
30 ans		119,90 €
50 ans		176,10 €
Centenaire		234,40 €
CONCESSION PLEINE TERRE		
30 ans 1 place		126,30 €
50 ans 1 place		176,10 €
COLOMBARIUM		
Cases disponibles :		
4 urnes (4), 3 urnes (4) 2 urnes (16) 1 urne (2)		

Location d'une case			
10 ans	3 urnes		293,90 €
	2 urnes		234,40 €
	1 urne		176,10 €
25 ans	3 urnes		588,90 €
	2 urnes		470,00 €
	1 urne		358,60 €
Sépulture individuelle			
4 urnes			
10 ans			470,00 €
25 ans			941,00 €
Case commune (4 Places) La Place			150,00 €
DISPERSION DES CENDRES			
Jardin du souvenir			37,10 €
DROIT D'EXHUMATION			37,10 €
TAXE D'OUVERTURE			65,00 €
VACCATION			15,00 €
PLAQUE (sans inscription)			28,60 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

59-2015 - Délibération avis sur le projet de périmètre d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Vu l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le courrier du 3 septembre 2015 de Madame La Sous-Préfète de Dieppe;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er septembre 2015 fixant un projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats suivants;

- Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Bray Sud
- Syndicat d'eau et d'assainissement de Gournay-Ferrières en Bray
- SIVU de la station d'épuration de Neuf-Marché et Saint-Pierre-ès-Champs

Il appartient désormais aux conseils syndicaux des trois EPCI ainsi qu'aux conseils municipaux des 19 communes concernées de se prononcer sur ce périmètre. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté, l'avis de la collectivité est réputé favorable.

Madame le Maire rappelle qu'à l'issue de cette phase de consultation et si les conditions de majorité prévues par la loi sont acquises, Monsieur le Préfet pourra prendre l'arrêté de fusion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par douze voix pour et une abstention (Mr Ramel)

Approuve le projet de périmètre de fusion des syndicats suivants : Le Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Bray Sud, le Syndicat d'eau et d'assainissement de Gournay-Ferrières

en Bray et le SIVU de la station d'épuration de Neuf-Marché et Saint-Pierre-ès-Champs au sein d'un nouveau syndicat d'eau et d'assainissement.

Approuve le projet de statuts du futur syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération

Autoriste Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Séance levée à: 21 H 40

En mairie, le 25/09/2015
Le Maire
Martine BORGEO



M. Borgeo